

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur (LEI : 969500HKAYZDEBVKEZ68) prennent en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette déclaration couvre une période de référence allant du 01.01.2022 au 31.12.2022. Les résultats des indicateurs correspondent aux moyennes mesurées sur cette période, avec un intervalle trimestriel.

Tableau 1

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

	Incidence 2022	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement			
Emissions de gaz à effet de serre			
1. Emissions de GES			
Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	266 035	72%	
Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	47 142	72%	
Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	1 296 008	72%	
2. Empreinte carbone			
Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	447	72%	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements			
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	867	81%	Cf. Section I.F. du Rapport relatif à la stratégie d'investissement en matière de durabilité.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles			
Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,6%	78%	Cf. Section I.D.1.d) du Rapport relatif à la stratégie d'investissement en matière de durabilité.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable			
Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	70,7%	70%	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	14	64%	
Biodiversité			
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité			
Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,3%	79%	
Eau			
8. Rejets dans l'eau			
Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1	0,40%	
Déchets			
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs			
Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1	25%	

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés (suite)

	Incidence 2022	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Les questions sociales et de personnel			
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales			
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,3%	81%	Cf. Section I.D.3.b) du Rapport relatif à la stratégie d'investissement en matière de durabilité.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales			
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	21,5%	78%	
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			
Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	16,3%	24%	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance			
Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	38,4%	79%	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)			
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0%	78%	Cf. Section I.D.1.a) du Rapport relatif à la stratégie d'investissement en matière de durabilité.

Tableau 1.2 - Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

	Incidence 2022	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement			
15. Intensité de GES			
Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	227	96%	
Social			
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales			
Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	2	96%	Cf. Section I.D.3.a) du Rapport relatif à la stratégie d'investissement en matière de durabilité.
Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	3,4%	96%	Cf. Section I.D.3.a) du Rapport relatif à la stratégie d'investissement en matière de durabilité.

Tableau 1.3 - Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

	Incidence 2022	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles			
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers			
Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0,0%	100%	
Efficacité énergétique			
18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique			
Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	100,0%	40%	

Tableau 2**Tableau 2.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

	Incidence 2022	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Eau, déchets et autres matières			
14. Espèces naturelles et aires protégées			
1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées (en %)	5,0%	78%	

Tableau 3**Tableau 3.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

	Incidence 2022	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Questions sociales et de personnel			
2. Taux d'accidents			
Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée - par million d'heures de travail	2,5	19%	

La description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, les politiques d'engagement et les références aux normes internationales sont détaillées dans le Rapport relatif à la stratégie d'investissement en matière de durabilité, disponible sur le site :

<https://www.conservateur.fr/finance-durable-assurances/>.